



Département de
l'instruction
publique,
de la culture et
du sport



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

INSTITUT UNIVERSITAIRE
DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

Vice-présidentes Mesdames Céline Merad-Malinverni (DIP) et Isabelle Mili (IUFÉ)

**Séance du Groupe de coordination (GDC)
Mercredi 20 mars 2019 de 17h à 19h
Salle PM 234
PV ADOPTE**

Personnes présentes : Céline Merad Malinverni ; Isabelle Mili ; Sophie Canellini ; Marc Piccand ; Dominique Bruxelles ; Anne Sgard ; Greta Pelgrims ; Rémy Kopp ; Anne Perréard-Vité ; John Kummer ; Raphaël Fornallaz ; Maria-Teresa Bacque.

Personne excusée : Juan Rigoli ; Francesca Marchesini

Prise du PV : Laurence Hofmann

Ordre du jour

1. Adoption de l'OJ
 2. Adoption du projet de PV du 13 février 2019
 3. Informations des co-présidentes
 - Audit en cours suite à la Motion M2305A
 4. Retour sur les filières de formation
 - A. FORENSEC
 - Nouvelle organisation de la Forensec
 - inscriptions des FT pour la rentrée 2019-20
 - B. FEP
 - Retour sur la FEP 2.0
 - C. MESP
 - Point de situation
 - D. Formation continue
 - Mise en place du CAS 02A
 - DAS DomES
 5. Divers
-

La séance est ouverte à 17H00 par les co-présidentes.

1. Adoption de l'OJ

L'OJ est adopté avec un point supplémentaire pour la MESP => question sur les lieux de stage



2. Adoption du projet de 13 février 2019

Le projet de PV est adopté sans modifications.

3. Informations des co-présidentes

- Faisant suite à la proposition de Motion 2305 « en faveur d'une formation des maîtres crédible à Genève » et du Rapport rendu par la commission de l'enseignement supérieur (M 2305-A) chargé d'étudier cette proposition de motion, une demande d'étude financière « IUFE versus HEP » a été faite. Un appel d'offres a été lancé par le Conseil d'Etat. Un cabinet d'audit externe, à Berne, a été retenu afin de réaliser un audit financier précis et complet. Une analyse approfondie va commencer sur la question des coûts de formation par étudiant-e, respectifs d'une HEP et de l'IUFE, ainsi que sur les coûts de l'éventuelle création d'une HEP à Genève.

L'intégralité des coûts (coûts directs et indirects) va être calculée sur l'ensemble de la formation. Il est rappelé que l'IUFE, sous l'égide de l'Université, bénéficie d'une subvention fédérale particulière (par étudiant), qui n'existerait plus en tant que telle si l'institution était remplacée par une HEP.

Un rapport est attendu par la Conseillère d'Etat d'ici l'été 2019, avant la prochaine rentrée académique de septembre. Le rapport sera remis par le Conseil d'Etat à la commission de l'enseignement supérieur pour traitement.

-

4. Point de situation des 3 filières, FEP, FORENSEC et MESP.

FEP

- Question du stage linguistique : la faisabilité du projet MOVETIA (pour info site <https://www.movetia.ch/fr/>) a été discutée avec la HEP Zürich. Un délai à mi-avril a été fixé pour rendre compte et savoir s'il est possible de réduire le stage de 3 à 2 semaines.
- Question règlementaire : les règlements du plan d'études FEP 2.0 ont été acceptés en Comité de programme.
- Question des études surveillées : un règlement est en cours de réalisation. Un retour sera fait par la DGEO via Gabrielle Stiaassny.
- Une demande du DIP a été formulée pour une augmentation de la part de l'enseignement sur la biodiversité et la part consacrée à l'éducation en vue du développement durable (EDD). Cela s'inscrit dans le programme DIP21.
- L'intégration des MITIC dès le premier stage a été rendue possible.

FORENSEC

Les nouvelles modalités organisationnelles de la FORENSEC ont été validées en Comité de programme et sont maintenant en phase d'opérationnalisation.



2 principaux groupes de travail ont été mis en place pour la nouvelle organisation :

- Un groupe de travail chargé d'analyser et de faire des propositions sur ce qui concerne l'accueil des stagiaires et le suivi sur le terrain (FT, CE,...)
- Un groupe de travail chargé de la réorganisation de la formation sur l'année, du suivi et de l'accompagnement dans le cadre des stages ainsi que traiter la question des bi disciplinaires et de la répartition des crédits.

La question des FT est actuellement une préoccupation importante. En effet, un nombre conséquent de FT n'ont pas souhaité renouveler leurs vœux (reconduction de leurs heures FT pour la FORENSEC) en opposition au changement qui prendra effet à la prochaine rentrée académique, à savoir :

=> baisse du nombre de visites prévues (taux d'encadrement) pour le suivi de l'étudiant, qui passe de 6/8 à 4/6 visites par année (retour aux normes en vigueur en 2015 lors de la reconnaissance CDIP) afin d'alléger le processus de formation pour l'étudiant et lui permettre de se trouver davantage dans l'expérimentation. C'est une question de meilleure gestion du temps et de modalités de la pratique.

Selon les FT démissionnaires, cette baisse aura un impact direct sur la qualité de la formation qui ne peut plus être garantie. Pour eux, baisser les visites annuelles à 4 ou 6 par étudiant n'est pas réalisable, d'autant plus si le stagiaire pose problème. De plus les FT identifient ce changement à une perte financière.

Il est précisé que cette baisse du taux d'encadrement n'entraîne pas une diminution du montant qu'un FT est payé par visite. La rémunération est ajustée au prorata temporis consacré au nombre de visites annuelles par étudiant.

Pour les FT démissionnaires, leur travail ne rencontre pas la reconnaissance et la valorisation souhaitées. Malgré de multiples discussions et rencontres, avec la direction de l'IUFE, la direction du Compro Forensec, le responsable des stages, les RF-Dir et les directions d'établissement, la situation n'évolue pas vers une issue favorable, tant pour les FT que pour l'IUFE.

Un 2^{ème} appel à candidature sera lancé le 29 mars avec délai d'inscription au 15 avril 2019 pour les disciplines où l'engagement de FT reste nécessaire. L'institut poursuit sa mobilisation en renforçant sa communication avec les différents partenaires concernés.

Une discussion s'ensuit sur cet objet et différents points de vue sont échangés. Il ressort que les représentants des différentes associations professionnelles (FAMCO-SSP) comprennent et partagent l'argumentation des FT ainsi que leur réaction en signe de désapprobation.

Une réflexion est en cours sur les possibilités de compenser cette baisse du nombre de visites, tout en tenant compte des différentes recommandations faites tant par la Cour des Comptes que par la CDIP.



MESP

Point de situation

- Question des stages : les changements demandés sur les dispositions réglementaires ont été faits tout en respectant le calendrier fixé. Les documents en question sont partis au Rectorat pour adoption.
- Question des inscriptions : 44 candidatures reçues, dont 8 avec un diplôme d'enseignement primaire. 40 seront pris en entretien
- Une remontée de la Commission stage emploi fait état d'un souhait d'augmenter la rétribution des Formateurs de Terrain

Question sur les lieux de stage

Une discussion sur la possibilité que le CFPP soit à l'avenir un lieu d'accueil des stagiaires de la MESP est lancée. En effet, les besoins sont réels et l'augmentation des élèves en difficulté justifient cette proposition qui est tout à fait acceptée. Coralie Delorme prendra contact avec le Directeur de l'établissement, M. Pascal Edwards.

Cette possibilité d'accueillir des stagiaires va également être abordée avec l'établissement Lullin. Céline Merad va en discuter avec Madame Francine Novel.

Il est rappelé que le nombre d'étudiants par année pour la MESP a été arrêté à 25 au vu du nombre de places de stages disponibles et du budget fixé à respecter.

FORMATION CONTINUE

CAS O2A

L'appel à candidature est ouvert jusqu'au 28 avril 2019.

Les informations utiles sont disponibles sur le site de l'IUFE.

Le règlement a été adopté par le Rectorat le lundi 18 mars.

La volée n°1 est prévue pour accueillir 40 candidats. Il reste à fixer si le modèle décidé sera une volée n°1 allégée comprenant 40 FT au bénéfice d'une expérience avérée dans cette fonction, avec en parallèle une volée n°2 n'ayant pas des conditions d'admission nécessitant autant d'expérience. A voir.

DAS DomES

Les cours ont démarré le 18 février 2019 et comptent 28 inscriptions. Le budget prévisionnel a été adopté par le Rectorat. La formation est en cours de finalisation. Les différents retours sont positifs.

La séance est levée à 19h00.

Prochaine séance fixée au mercredi 17 avril 2019.